

12  
Mai  
2015

---

## Règlement du prix académique « Ernest Leuba »

---

*Le Conseil de Faculté de la Faculté des Sciences,*

vu le règlement-cadre du rectorat concernant l'attribution de prix académiques par des fonds relevant de la fortune de l'Université de Neuchâtel du 24 octobre 2011,

*arrête:*

Objet	<b>Article premier</b> Un prix, intitulé prix « Ernest Leuba », est institué et décerné annuellement par la Faculté des sciences pour récompenser un étudiant ou une étudiante de l'Université de Neuchâtel ayant réussi la 1 <sup>ère</sup> année du Bachelor of Science en médecine à la première tentative avec une moyenne générale égale ou supérieure à 5.5.
Valeur du prix	<b>Art. 2</b> <sup>1</sup> Le prix institué est d'une valeur de CHF 1'000.-, indivisible.  <sup>2</sup> Si les fonds à disposition le permettent et avec l'accord unanime du jury, plusieurs prix de la même valeur peuvent être décernés.
Conditions d'éligibilité et critères	<b>Art. 3</b> Pour pouvoir prétendre au prix, l'étudiant ou l'étudiante doit réussir la 1 <sup>ère</sup> année du Bachelor en médecine humaine avec une moyenne générale égale ou supérieure à 5.5.
Procédure	<b>Art. 4</b> Le doyen ou la doyenne est responsable de l'application du présent règlement et de l'attribution du prix.
Financement	<b>Art. 5</b> <sup>1</sup> Le prix est créé à partir du fonds « Ernest Leuba », fonds appartenant à la fortune de l'Université, entièrement aliénable, et géré par la commission de gestion de la fortune de l'Université.  <sup>2</sup> Au 31 décembre 2014, le capital aliénable du fonds « Ernest Leuba » atteignait Fr. 273'647.70.-.
Remise du prix	<b>Art. 6</b> Le prix est décerné par la Faculté des sciences, lors de la cérémonie officielle de remise des titres.
Entrée en vigueur	<b>Art. 7</b> <sup>1</sup> Le présent règlement entre en vigueur dès sa ratification par le rectorat. Il abroge et remplace tout règlement antérieur concernant le même sujet.

<sup>2</sup>Le prix sera décerné la première fois selon le présent règlement lors la cérémonie de remise des titres 2015.

**Au nom du Conseil de Faculté:**

*Le doyen,*

Bruno Colbois

***Ratifié par le rectorat, le 29 juin 2015***

***La rectrice,***

***Martine Rahier***